

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 01971 Numéro SIREN : 321 045 395 Nom ou dénomination : A.DEPEM

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 56036



20190560362018

DATE DEPOT : 03/07/2019

N° DE DEPOT : 56036

N° GESTION : 1981B01971

N° SIREN : 321045395

DENOMINATION : A.DEPEM

ADRESSE : numero:"24",type:"rue",voie:"de Dunkerque
",cp:"75010",ville:"Paris",complement:"104 rue de Maubeuge"

MILLESIME : 2018

.

Gretelle du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés

08 JUIL. 2019

Sous le N° : S6036

A.DEPEM

Société par actions simplifiée au capital de 15 244,90 Euros

Siège social : 104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque

75010 PARIS

B 321 045 395 R.C.S PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
PAR LE PRÉSIDENT**

L'assemblée générale constate que la **perte** nette comptable de l'exercice 2018 s'est élevée à **606 540,76 Euros**. Ce résultat s'impute sur le report à nouveau créditeur antérieur de **800 352,74 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **193 811,98 Euros**.

La proposition d'affectation est la suivante :

- Au compte report à nouveau créditeur pour : **193 811,98 Euros**.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'il n'a été distribué aucun dividende, au cours des trois précédents exercices.

**DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'A.G.O AU 27 JUIN 2019**

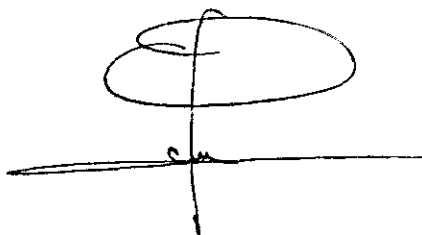
DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale entérine les comptes clos le 31.12.2018, faisant apparaître une **perte** de **606 540,76 Euros**. Ce résultat s'impute sur le report à nouveau créditeur antérieur de **800 352,74 Euros**. Le résultat distribuable ressort donc à **193 811,98 Euros**.

Au poste report à nouveau créditeur pour **193 811,98 Euros**.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'il n'a été distribué aucun dividende, au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A. DEPEM SAS 104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque 75010 PARIS	
SIRET 3 2 1 0 4 5 3 9 5 0 0 0 2 7	Mél: quez@adepem.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Ventes électro ménager pièces détachées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	635 899
	Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer:	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERTS	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SEPEC SARL 48, rue La Fayette 75009 PARIS			
Tél: 0153219100		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 14032019 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: QUEZ FREDERIC	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 32104539500027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.DEPEM SAS

ADRESSE (voie) 104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque

CODE POSTAL 75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	1990
2	1991
3	1992
4	1993
5	1994
6	1995
7	1996
8	1997
9	1998
10	1999
11	2000
12	2001
13	2002
14	2003
15	2004
16	2005
17	2006
18	2007
19	2008
20	2009
21	2010
22	2011
23	2012
24	2013
25	2014
26	2015
27	2016
28	2017
29	2018
30	2019
31	2020
32	2021
33	2022
34	2023
35	2024
36	2025
37	2026
38	2027
39	2028
40	2029
41	2030
42	2031
43	2032
44	2033
45	2034
46	2035
47	2036
48	2037
49	2038
50	2039
51	2040
52	2041
53	2042
54	2043
55	2044
56	2045
57	2046
58	2047
59	2048
60	2049
61	2050
62	2051
63	2052
64	2053
65	2054
66	2055
67	2056
68	2057
69	2058
70	2059
71	2060
72	2061
73	2062
74	2063
75	2064
76	2065
77	2066
78	2067
79	2068
80	2069
81	2070
82	2071
83	2072
84	2073
85	2074
86	2075
87	2076
88	2077
89	2078
90	2079
91	2080
92	2081
93	2082
94	2083
95	2084
96	2085
97	2086
98	2087
99	2088
100	2089
101	2090
102	2091
103	2092
104	2093
105	2094
106	2095
107	2096
108	2097
109	2098
110	2099
111	2100
112	2101
113	2102
114	2103
115	2104
116	2105
117	2106
118	2107
119	2108
120	2109
121	2110
122	2111
123	2112
124	2113
125	2114
126	2115
127	2116
128	2117
129	2118
130	2119
131	2120
132	2121
133	2122
134	2123
135	2124
136	2125
137	2126
138	2127
139	2128
140	2129
141	2130
142	2131
143	2132
144	2133
145	2134
146	2135
147	2136
148	2137
149	2138
150	2139
151	2140
152	2141
153	2142
154	2143
155	2144
156	2145
157	2146
158	2147
159	2148

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e
						f
						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
*							
*							
**							
*							
*							
*							
*							
*							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 RUE DU CAPITAINE DREYFUS 94140 ALFORTVILLE

104 BIS RUE DE MAUBEUGE 75010 PARIS

89 RUE DE MAUBEUGE 75010 PARIS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS

du _____

Adresse 104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque 75010 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LAMBERT Stéphane Responsable Commercial	5 Allée de la Brèche 60660 Cires les Mello
2	LAMBERT Denis Responsable technique	30 rue Paul Vaillant Couturier 92320 LEVALLOIS PERRET
3	SCHWAAB Joseph Responsable SAV	12 rue du bois du Gard 60120 BRETEUIL
4	DEVORSINE Nicolas Responsable service clients	91 Av. Général Leclerc 92250 La garenne colombe
5	HADDAD Camus Informaticien	39 rue de Montreuil 94300 VINCENNES
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	83 265			83 265				83 265
2	77 897			77 897				77 897
3	65 495			65 495				65 495
4	49 949			49 949				49 949
5	40 500			40 500				40 500
6								
7								
8								
9								
10								
**	317 107			317 107				317 107

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	975
Total	975

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	318 082	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	316 701	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire <u>ANDRE GUEZ</u> <u>Président</u>	À <u>PARIS</u> , le <u>14/03/2019</u> Signature,
--	---

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise :		A. DEPEM SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque		75010 PARIS		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET *		3 2 1 0 4 5 3 9 5 0 0 0 2 7				Néant ☐ *	
						Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	90 670	AG	40 989	49 681
		Fonds commercial (I)	AH	13 720	AI		13 720
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	383 319	AU	109 443	273 876
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	56 909	BI		56 909
TOTAL (II)		BJ	544 619	BK	150 432	394 186	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 250	BM		2 250
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	431 362	BU		431 362
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 212	BY		6 212
		Autres créances (3)	BZ	37 419	CA		37 419
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	208 611	CG		208 611	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52 334	CI		52 334	
	TOTAL (III)	CJ	738 189	CK		738 189	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 282 808	1A	150 432	1 132 375	
Renvois : (I) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :				Stocks :			
				Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		A. DEPEM SAS		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	15 245..)	DA	15 245	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 525	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	800 353	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(606 541)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (II)	DL	210 581	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	80 000	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR	80 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	167 703	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	183 993	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	323 597	
	Dettes fiscales et sociales		DY	163 526	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	2 973	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	841 794		
	Écarts de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 132 375		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	596 614		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 849		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 502 274	FB		FC 3 502 274	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF
			FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 502 274	FK		FL 3 502 274	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO 17 983	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ 10 869	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 3 531 126	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 1 556 215
Variation de stock (marchandises)*						FT (2 253)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU 60 950	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV (250)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW 1 047 759	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX 50 711	
Salaires et traitements *						FY 946 596	
Charges sociales (10)						FZ 352 701	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA 47 156	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD 80 000		
Autres charges (12)						GE 1 170	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 4 140 754		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (609 628)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 1 813		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU 1 813	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (1 812)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW (611 441)		

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A. DEPFM SAS</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	4 944		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	4 944		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	44		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	44		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	4 900	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										IL	3 536 070	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 142 611	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(606 541)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								IY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	obligatoires		A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
Régularisation litiges clients								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	4 944		
AMENDES								44				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise										A. DEPEM SAS		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste					
						1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		U8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	94 991	KE		KF	9 400			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	313 597	KW		KX	24 625				
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 763	LC		LD	1 334				
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours						LJ		LJ		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	357 360	LO		LP	25 959			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	71 418	IU		IV	101				
TOTAL IV						IQ	71 418	IR		IS	101				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	523 770	OH		OJ	35 460				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation négative * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		3		4					
						1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DO				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	104 391	LW				
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencs et am. des constructions					IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers					IU		MM	338 222	MN				
		Matériel de transport					IV		MP		MQ				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	45 097	MT				
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE				
	TOTAL III						IY		NG	383 319	NH				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7			
		Autres participations						IO		OX		OY			
Autres titres immobilisés						II		2B		2C					
Prêts et autres immobilisations financières						I2	14 610	2E	56 909	2F					
TOTAL IV						I3	14 610	NJ	56 909	NK					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	14 610	OL	544 619	OM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS

Néant ☐ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		FL		FM		EN	
Autres immobilisations incorporables	TOTAL II	PE	28 211	PF	12 778	PG		PH	40 989
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	37 015	QE	32 834	QF		QG	69 849
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 050	QM	1 544	QN		QO	39 594
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	75 065	QV	34 378	QW		QX	109 443
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	103 276	ØP	47 156	ØQ		ØR	150 432

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY		Total général non vendu (NW - NY)	NZ

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. DEPEM SAS		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	80 000	4C	4D	80 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	80 000	TW	TX	80 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	80 000	UC	UD	80 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	80 000	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	56 909	UV		UW	56 909			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	6 212		6 212					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (antérieurement constituée * ☐))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UV								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 098		1 098					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	29 402		29 402					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 580		2 580					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	3 412		3 412					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	926		926					
	Charges constatées d'avance		VS	52 334		52 334					
	TOTAUX		VT	152 874	VU	95 966	VV	56 909			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 849		3 849						
	à plus d'1 an à l'origine	VII	163 855		98 675		65 180				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	323 597		323 597						
Personnel et comptes rattachés		8C	46 570		46 570						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	78 266		78 266						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 149		20 149						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 541		18 541						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	183 993		3 993		80 000		100 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 973		2 973						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	841 794	VZ	596 614		145 180		100 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	96 508	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice clos le 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D)				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)				XX	44	
	Amendes et pénalités				WJ	44	Charges financières (art. 212 bis) *				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						18			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
									WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
								TOTAL I	WR	44		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WS	606 541
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW			
									WB			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										I6	
	Majoration d'amortissement *										WZ	
	Entreprises nouvelles * (Reprise d'entreprises en difficultés 44 annexes)		K9	Entreprises nouvelles (44 annexes)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers créatives (art. 208 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 undecies)		PA			
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 undecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)					PC			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en amont de déficit		Z1		XG	29 402		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XI	635 943		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZI				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO	635 899	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2019

A. DEPEM SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise A. DEPEM SAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	241 312	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	241 312	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	635 899	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	877 211	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17 220	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	997 075	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(196 722)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	800 353		Report à nouveau	ZG	800 353				
								TOTAL II	ZH	800 353	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		NQ	301 047		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	47 471	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnels)				FS		ST	699 241		
	Total du poste correspondant à la ligne PW du tableau n° 2052							ZJ	1 047 759		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	27 064	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe minérale sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	23 647		
	Total du poste correspondant à la ligne PW du tableau n° 2052							YX	50 711		
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	707 504	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	484 683	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *								OB	757 060	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059 G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donataire								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)				(A)	(B) (Ventilation par lots)		(C)

SAGE Expert-comptables Janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :	A. DEPEM SAS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
-------------------------------	--------------	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement reintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

9

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A. DEPEM SAS

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A. DEPEM SAS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise: A. DEPEM SAS		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 502 274
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	3 502 274
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	10 869
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	17 983
Variation positive des stocks		OD	2 503
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	31 355
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 633 632
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	775 166
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 170
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 409 968
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 123 661
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 123 661
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	29 402		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			490 027
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

A. DEPEM SAS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

3 2 1 0 4 5 3 9 5 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. DEPEM SAS

ADRESSE (voie)

104, rue de Maubeuge / 24, rue de Dunkerque

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mlle

Nom patronymique

GUEZ

Prénom(s)

Laetitia

Nom marital

% de détention

12,00

Nb de parts ou actions

60

Naissance:

Date 02/05/1984

N° Département 75

Commune

PARIS 9E

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

19

Voie

Rue Guy Mocquet

Code Postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

GUEZ

Prénom(s)

Kévin

Nom marital

% de détention

12,00

Nb de parts ou actions

60

Naissance:

Date 24/10/1992

N° Département 75

Commune

PARIS 9E

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

19

Voie

Villa Curial

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.